

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-020

du 07 novembre 2019

n°020

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Création d'un parking 44 rue des 3 pigeons Châtellerault - Modification de marché

Le projet prévoit de créer un parking de 49 places à l'emplacement de l'ancien garage Renault, situé 44 rue des 3 pigeons.

Par délibération n°22 du 8 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 4 lots, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 10 581,22 € T.T.C. soit une augmentation de 12,45 % et concernent notamment :

- Le lot 3 « Maçonnerie » : réalisation de contreforts et d'une arase, avec coffrage en corbeaux, pour sécuriser le mur du fond existant.

* * * * *

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal ,

VU l'article R 2194 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-020

du 07 novembre 2019

n°020

page 2/2

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée qui entraîne une variation dans le montant de son marché comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Montants modifications n°1 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
GRD	1 – Désamiantage	47 898,35 €		47 898,35 €	
PASCAULT	2 – Démolition /Déconstruction	82 721,40 €		82 721,40 €	
ROBIN BARBOTIN	3 – Maçonnerie	84 980,76 €	10 581,22 €	95 561,98 €	12,45%
POITOU PAYSAGE	4 –Clôture / Espaces verts	33 788,34 €		33 788,34 €	
	Montant T.T.C.	249 388,85 €	10 581,22 €	259 970,07 €	4,24%

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la modification du marché correspondant pour le montant indiqué ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 2315.6/822.4/4000

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

